

TITRE PROFESSIONNEL (MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION)

MANAGER D'UNITÉ MARCHANDE

Certification professionnelle « Manager d'Unité Marchande » enregistrée pour 3 ans au ([fiche RNCP38676](#)) sur décision du directeur de France Compétences suite à l'avis de la commission de la certification professionnelle du 03/03/2024, au niveau de qualification 5, avec le code NSF 312 m sous l'intitulé « Manager d'Unité Marchande » avec effet jusqu'au 03/03/2026, délivré par le Ministère du travail, l'organisme certificateur (MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION).

Le **Manager d'Unité Marchande (MUM)** est responsable de la mise en œuvre de la stratégie commerciale de l'entreprise, en vue de favoriser la satisfaction et la fidélisation des clients. Il pilote l'offre de produits, veille à maintenir l'attractivité de l'unité marchande, gère les stocks et optimise les ventes. Il anime et encadre son équipe, en accompagnant la performance individuelle de chaque collaborateur. De plus, il assure la gestion financière et économique de l'unité et contribue à l'atteinte des objectifs commerciaux et budgétaires, tout en optimisant le rendement économique et financier.

COMPÉTENCES MÉTIERS DÉVELOPPÉES :

- Développer la dynamique commerciale de l'unité marchande dans un environnement omnicanal
- Optimiser la performance économique et la rentabilité financière de l'unité marchande
- Manager l'équipe de l'unité marchande

 RENTREE : Février

 RYTHME :
1 jour en cours
4 jours en entreprise

 DURÉE :
12 mois

 STATUT :
Voie d'accès : Contrat d'apprentissage, après un parcours de formation continue / contrat de professionnalisation, par expérience.

 ADMISSION :
Sur dossier, tests et entretien de motivation

PERSPECTIVES ET DÉBOUCHÉS :

- Manager de rayon
- Manager de surface de vente
- Responsable de magasin
- Chef de rayon
- Gérant de magasin Responsable de point de vente

VALIDATION DE LA CERTIFICATION :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22/12/2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

PRE REQUIS :

Avoir une expérience de 1 an ou avoir un diplôme ou équivalent de niveau 4



NOTRE ENGAGEMENT

Soutenir l'entrepreneuriat et l'employabilité des talents en développant leurs compétences techniques et relationnelles pour qu'ils s'inscrivent dans la durée.

PROGRAMME

BLOC 1 : DÉVELOPPER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE DE L'UNITÉ MARCHANDE DANS UN ENVIRONNEMENT OMNICANAL (RNCP38676BC01)

- Gérer l'approvisionnement de l'unité marchande
- Piloter l'offre produits
- Réaliser le merchandisage
- Développer les ventes de services et produits

BLOC 2 : OPTIMISER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET LA RENTABILITÉ FINANCIÈRE (RNCP38676BC02)

- Etablir les prévisions économiques et financières de l'unité marchande
- Analyser les résultats économiques, financiers et bâtir les plans d'actions pour atteindre les objectifs de l'unité marchande

BLOC 3 : MANAGER L'ÉQUIPE DE L'UNITÉ MARCHANDE (RNCP38676BC03)

- Recruter et intégrer un collaborateur de l'unité marchande
- Planifier et coordonner l'activité de l'équipe de l'unité marchande
- Accompagner la performance individuelle
- Animer l'équipe de l'unité marchande
- Conduire et animer un projet de l'unité marchande

Modalités d'évaluation : CCF, Dossier professionnel, Epreuves ponctuelles orales et écrites.



NOS CENTRES DE FORMATION :

CAMPUS ANTONY

01 42 37 12 34 - admissibles@skale-france.com
101 Rue de la Fontaine Grelot Antony 92160

CAMPUS ORLEANS

02 38 42 76 67 - admissibles@skale-france.com
7 Rue Jean-Baptiste Corot, 45100 Orléans

SKALE HANDICAP

handicap@skale-france.com



LA CULTURE DES TALENTS

DEVENEZ L'ACTEUR DE VOTRE APPRENTISSAGE
REJOIGNEZ SKALE DÈS LA RENTRÉE PROCHAINE !

COÛT DE LA FORMATION : 5 607 € /an

(Salarié, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, votre formation est prise en charge par l'OPCO de votre branche professionnelle à confirmer selon votre statut)